



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**Adoption du budget 2024 et  
du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026**

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal laquelle sera tenue **mardi le 19 décembre 2023 à 18 h 30**, en la salle habituelle des délibérations.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Damien, ce 11 décembre 2023.

Diane Desjardins  
Directrice générale *par intérim*